

221C1785
FR0000120404-FS0585

16 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 juillet 2021, complété par un courrier reçu le 16 juillet, la société de droit Hong Kongais Huazhu Investment I Limited¹ (Unit 417 4/F Lippo Centre Tower Two n° 89 Queensway, Admiralty, Hong Kong) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 4 mars 2021, le seuil de 5% du capital de la société ACCOR et détenir, à cette date, 12 928 049 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3,79% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ACCOR sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 15 juillet 2021, 12 212 552 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 4,66% du capital et 3,57% des droits de vote de cette société³.

¹ Contrôlée par la société China Lodging Holdings (Hong Kong) Limited.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 261 382 728 actions représentant 341 126 864 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé de 261 839 044 actions représentant 342 192 331 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.